

s t r u c t u r e  
**VOiD**

**CONDITIONS  
GÉNÉRALES  
DE VENTE**

**STRUCTURE VOID** est la dénomination commerciale de l'activité de formateur indépendant de **Julien Bayle**. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des activités de formation de **Julien Bayle**. L'activité est sous le régime de l'Entreprise Individuelle de nom El Julien Bayle.

## ARTICLE 1ER – PRÉSENTATION

**Julien Bayle**, Entreprise Individuelle de SIRET 522 680 974 00030, dont le siège est situé au 36 Square Michelet 13009 Marseille – France, édite le site , dont l'adresse Internet principale est : <https://structure-void.com> (ci-après dénommé "le Site") et dont les mentions légales se trouvent à l'adresse : <https://structure-void.com/mentions-legales>

STRUCTURE VOID développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations à distance sous forme de classes virtuelles ou classes à distance ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le E-learning. STRUCTURE VOID réalise également des études, du conseil et du développement (l'ensemble des prestations STRUCTURE VOID étant ci-après dénommée « l'Offre de services STRUCTURE » « l'Offre de services »).

## ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci- après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services STRUCTURE VOID relatives à des commandes passées auprès de STRUCTURE VOID par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

STRUCTURE VOID se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site <https://structure-void.com>. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de STRUCTURE VOID, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que STRUCTURE VOID ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de STRUCTURE VOID, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## ARTICLE 3 – ÉTUDE, CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par STRUCTURE VOID. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après. Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, STRUCTURE VOID facture le temps de consulting consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

## ARTICLE 4 – FORMATIONS EN PRÉSENTIEL & À DISTANCE

### 4.1 Formations interentreprises

#### 4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes dispensées par STRUCTURE VOID et réalisées dans les locaux de STRUCTURE VOID, des locaux mis à disposition par STRUCTURE VOID ou à distance (classes à distance, classes virtuelles).

#### 4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de Julien Bayle (STRUCTURE VOID étant dénomination commerciale de l'activité de Julien Bayle). Tous les prix sont indiqués Hors Taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

#### 4.1.3 Remplacement d'un participant

STRUCTURE VOID offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de STRUCTURE VOID.

#### 4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, STRUCTURE VOID se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

## 4.2 Formations intraentreprise

### 4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intraentreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de STRUCTURE VOID, du Client, dans des locaux mis à disposition par le Client ou à distance (classes à distance, classes virtuelles).

### 4.2.2 Conditions financières

Toute formation intraentreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par STRUCTURE VOID. Sauf disposition contraire dans la proposition STRUCTURE VOID, un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après

## ARTICLE 5 – DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

### 5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. La fiche d'assiduité est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### 5.2 Cas des formations financées par un tiers

En cas de demande de financement auprès d'un financeur (OPCO, AFDAS, employeur ou tout autre organisme), le stagiaire s'engage à déposer un dossier complet dans un délai de 48 heures suivant l'envoi de la proposition d'action de formation.

En tout état de cause, le dépôt du dossier doit intervenir dans un délai permettant son instruction complète avant le démarrage de la formation.

La signature de la convention de formation vaut engagement ferme et définitif du stagiaire, indépendamment de l'obtention du financement.

À défaut de dépôt dans les délais nécessaires à l'instruction du dossier, en cas de dépôt tardif ou incomplet, ou en cas de désistement volontaire du stagiaire :

- après dépôt du dossier de financement et avant réponse du financeur,
  - ou après accord de prise en charge,
- une indemnité correspondant à 30 % du coût pédagogique total de la formation sera due à STRUCTURE VOID.

En cas de refus formel et écrit du financement notifié avant le démarrage de la formation, l'inscription est annulée sans frais.

### 5.3 Annulation des formations à distance et/ou en présentiel à l'initiative du Client

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux formations faisant l'objet d'une demande de financement par un tiers, sous réserve des précisions prévues à l'article 5.2.

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre STRUCTURE VOID et le Client et sont bloquées de façon ferme une fois le délai de rétraction expiré.

Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices pourront être sollicitées dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 45 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 45 jours et au moins 30 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

### 5.4 Absence du stagiaire le jour de la formation

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente par le jour de la formation, Structure Void se réserve la possibilité de facturer 100% du coût de la session au Client.

## ARTICLE 6 - DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES STRUCTURE VOID

### 6.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par STRUCTURE VOID sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par STRUCTURE VOID d'un bon de commande signée par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par STRUCTURE VOID à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

### 6.2. Facturation – Règlement

#### 6.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

### 6.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture. En cas de retard de paiement, STRUCTURE VOID pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. STRUCTURE VOID aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à STRUCTURE VOID.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### 6.2.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière de STRUCTURE VOID acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par application automatique de la formule de révision de prix suivante :

$$P1 = PO (S1) / SO$$

Où P1 = prix révisé en EUR HT

P0 = prix initial en EUR HT

S1 = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

SO = indice Syntec à la date de signature du contrat où à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

### 6.3. Limitations de responsabilité de STRUCTURE VOID

La responsabilité de STRUCTURE VOID ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à STRUCTURE VOID.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de STRUCTURE VOID est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de STRUCTURE VOID est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de STRUCTURE VOID ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

#### 6.4. Force majeure

STRUCTURE VOID ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à STRUCTURE VOID, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de STRUCTURE VOID.

#### 6.5. Propriété intellectuelle

STRUCTURE VOID est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par STRUCTURE VOID pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de STRUCTURE VOID. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de STRUCTURE VOID. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, STRUCTURE VOID demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### 6.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par STRUCTURE VOID au Client.

STRUCTURE VOID s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

### 6.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par STRUCTURE VOID comme client de ses offres de services, aux frais de STRUCTURE VOID. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6.5, STRUCTURE VOID peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 6.8. Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services STRUCTURE VOID en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services STRUCTURE VOID associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à Julien Bayle, Structure Void, 36 Square Michelet 13009 Marseille. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par STRUCTURE VOID aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

### 6.9. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et STRUCTURE VOID à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal judiciaire de Marseille.